



Fonctionnement de l'école et règlement pour l'année 2024/25



L'école de musique est ouverte à toutes personnes désireuses de se familiariser au langage musical et à la pratique instrumentale.

L'école de musique une association (loi 1901) qui propose des formations musicales ; à ce titre elle a besoin de votre participation et de votre investissement .

Notre école fonctionne avec un programme bien établi, puisque nous sommes affiliés à la **Confédération Musicale de France** (<http://www.cmf-musique.org>).

Elle s'ouvre par conséquent à tous et propose une formation adaptée à chaque classe d'âge.

- ⤴ Une classe d'éveil musical réservée aux enfants à partir de 5 ans révolus et sous réserve d'un effectif suffisant.
- ⤴ Un cursus de formation musicale et instrumentale en 3 cycles.
- ⤴ Un enseignement spécifique aux adultes débutants ou désireux de se perfectionner.



Notre association compte actuellement une **cinquantaine d'élèves** inscrits.

Elle se compose de deux orchestres :

- ⤴ L'orchestre cadet qui réunit les élèves dès la 2^{ème} année d'instrument.
- ⤴ L'orchestre d'harmonie qui accueille les élèves dès la 4^{ème} année.

**La pratique collective fait partie du cursus de chaque élève
et conditionne l'inscription.**



Trois auditions et concert sont programmés dans l'année :

- ⤴ Audition aux vacances de Noël
- ⤴ Concert des professeurs
- ⤴ Palmarès de fin d'année





La formation musicale

La formation musicale est obligatoire pour tout élève instrumentiste inscrit, et reste obligatoire jusqu'à l'obtention de l'examen de 2^{ème} cycle (brevet).

Les cours sont collectifs, hebdomadaires et identiques au calendrier scolaire. **L'assiduité en cours, un travail régulier à la maison sont indispensables à l'acquisition de la lecture de notes et de rythme.**

L'évaluation des acquis s'effectue en fin d'année scolaire.
La moyenne de passage dans le cours supérieur est fixée à 10/20.

	Niveau	Durée	Lieu d'examen
1 ^{er} cycle	1A	1h00	Ecole de musique de Grand-charmont
	1B	1h30	Ecole de musique de Grand-charmont
	1C	1h30	Ecole de musique de Grand-charmont
	Fin de cycle	1h30	Examen de fin de 1er cycle à Audincourt
2 ^{ème} cycle	2A	1h30	Ecole de musique de Grand-charmont
	2B	1h30	Ecole de musique de Grand-charmont
	2C	1h30	Ecole de musique de Grand-charmont
	Brevet	1h30	Examen de fin de 2 ^{ème} cycle à Audincourt
3 ^{ème} cycle	3A	1h30	Examen de fin d'année à Besançon
	3B	1h30	Examen de fin d'année à Besançon
	DFE	1h30	Examen de fin d'année à Besançon



La formation instrumentale

La pratique d'un instrument débute à partir du second trimestre de la 1^{ere} année.

Les cours sont individuels et suivent le calendrier scolaire.

Pour le bon déroulement de chaque cours, il est **important d'arriver à l'heure** et de **prévenir le professeur concerné en cas d'absence**, de même que le professeur est tenu de récupérer ses absences dans la mesure du possible (éventuellement pendant les vacances).

>> **Instruments enseignés à l'école de musique :**

Flûte traversière

Clarinette

Saxophone

Trompette

Cor

Euphonium

Hautbois

Basson

Percussions

Piano

Guitare

Trombone

Un examen en fin d'année évalue le travail effectué.



L'épreuve de déchiffrage instrumental est obligatoire à la fin de chaque cycle.
La note de passage est fixée à 10/20.

	Niveau	Durée	Notation	Lieu d'examen
1^{er} cycle	1A	30 min	Note /20	Ecole de musique Grand-charmont
	1B	30 min	Note /20	Ecole de musique Grand-charmont
	1C	30 min	Note/20	Ecole de musique Grand-charmont
	Fin de cycle	30 min	Note/20	Fin de 1 ^{er} cycle à Audincourt
2^{ème} cycle	2A	45 min	Note /20	Ecole de musique Grand-charmont
	2B	45 min	Note /20 et	Ecole de musique Grand-charmont
	2C	45 min	Déchiffrage /20	Ecole de musique Grand-charmont
	Brevet	45 min	Morceau et Déchiffrage /20	Fin de 2 ^{ème} cycle à Audincourt
3^{ème} cycle	3A	45 min	Morceau et	Examen de fin d'année à Besançon
	3B	45 min	Déchiffrage /20	
	DFE	45 min	Morceau et Déchiffrage /20	
	Excellence	1 h	Morceau Déchiffrage Trait d'orchestre/20	Examen en février à Paris



La location d'instrument

Nous mettons à votre disposition quelques instruments de location réservés aux débutants (sauf piano et guitare).

Le montant de cette location s'élève à 150 €/an.

Important :

Ces instruments doivent être entretenus et lorsque vous les rendez à l'école, ils doivent faire l'objet d'une révision, à la charge du locataire.

Chaque instrument restitué à l'école devra obligatoirement être rendu au responsable du bureau qui a la charge des instruments.

**L'achat d'un instrument personnel est essentiel
à la fin du 1^{er} cycle.**



La pratique collective



Notre école se compose de deux orchestres et la pratique collective est obligatoire pour obtenir le diplôme dans sa totalité.

Une fiche de présence permettra la validation de ce module.

Le diplôme sera validé si les trois unités de valeurs (UV) sont obtenues :

1. UV Formation musicale
2. UV Formation Instrumentale
3. UV de pratique collective

Pour davantage de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec :

- *Le vice-président de l'association Michel SEPULCHRE au 03 81 93 41 96*
- *la directrice de l'école de musique Nicole DE MONES au 06 58 58 05 76*
- *les différents professeurs (demandez leurs numéros de téléphone).*



TARIFS ANNEE 2024/25

Tous les élèves doivent 20 € de cotisation pour adhérer à l'association ; ils vous seront facturés en début d'année.

Formation Musicale

	Grand Charmont Nommay	Extérieur
Eveil (à partir de 5 ans révolus) 1A	12,50 € / mois	17 € / mois
1 ^{er} cycle (sauf 1A) 2 ^{eme} cycle 3 ^{eme} Cycle	18 € / mois	24 € / mois
Adultes	18 € / mois	24 € / mois

Toute année commencée est due. ()*

Instruments d'harmonie

	Grand Charmont Nommay	Extérieur
Cycle 1 (1/2h par semaine)	28 € / mois	32€ / mois
Cycle 2 et 3 (45mn par semaine)	39 € / mois	46 € / mois

(*) (**)

Autres instruments (Piano, guitare)

	Grand Charmont & extérieur
Cycle 1 (1/2h par semaine)	55 € / mois
Cycle 2 et 3 (45mn par semaine)	81 € / mois

(*) (**)

Pour les élèves extérieurs, le tarif « Grand Charmont » est appliqué à partir du 2^{ème} enfant, le tarif du 1^{er} enfant reste inchangé. Cette condition ne s'applique pas sur la formation instrumentale des pianos et guitare.

(*) : Tout trimestre commencé est dû. Les trimestres sont comptabilisés d'octobre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin

() : Le tarif est calculé sur 10 mois de septembre à juin.**



Fiche de renseignements - année 2023/24 inscription ou réinscription

Je soussigné :

Adresse :

Téléphone :

Mobile des parents :

Mobile des enfants (facultatif) :

E-mail des parents :

Inscrit => Prénom, NOM, date de naissance du ou des enfant(s) ou de l'adulte :

^
^
^
^

• Education musicale :	Eveil	1A	1B	1C	Fin de cycle
(Entourer le niveau)	2A	2B	2C	Brevet	
	3A	3B	DFE	Excellence	Adultes

• Instrument :	Flûte traversière	Trompette	Hautbois	Piano
	Clarinette	Cor	Basson	Guitare
	Saxophone	Euphonium	Percussions	Trombone

Nous vous rappelons que la pratique collective est une discipline obligatoire dans la formation de chaque musicien et conditionne l'inscription à l'école de musique.

En ayant bien pris connaissance des renseignements administratifs mentionnés dans le document distribué lors de l'inscription.

« Lu et approuvé »

Signature :

J'autorise que mon (mes) enfant(s) soit/soient photographié(s) ou filmé(s), sans contrepartie de quelque nature que ce soit, lors des activités de l'école de musique, que ces images soient affichées dans l'enceinte de l'école ou lors de manifestations publiques, et publiées sur le site de l'école.

« Lu et approuvé »

Signature :